

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 20/02/2015

Réception par le Prefet : 20/02/2015

Publication : 26/02/2015



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CG-2015-2-2-2

Séance du jeudi 19 février 2015

### BUDGET PRIMITIF 2015 INTERVENTIONS EN FAVEUR DU TOURISME

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption et l'exécution des budgets,

VU la délibération n° CG-2014-6-1-1 du Conseil Général du 4 décembre 2014 portant sur l'exécution anticipée du Budget départemental,

VU la délibération de la Commission Permanente n° CP-2015 du 16 janvier 2015, relative à l'attribution de la subvention de fonctionnement pour 2015 à Haute-Alsace Tourisme – Agence de Développement Touristique,

VU l'avis de la Commission de l'Economie, du Tourisme, de l'Université et de la Recherche, en date du 26 janvier 2015,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide d'inscrire, au titre du BP 2015, l'autorisation d'engagement, les autorisations de programme, les crédits de paiement et les recettes suivants :

#### ➤ **Programme F041 Promotion Touristique**

##### **En investissement :**

- une autorisation de programme à hauteur de 805 000 €
- un crédit de paiement de 1 420 000 €

**En fonctionnement :**

- une autorisation d'engagement à hauteur de 6 720 €
- un crédit de paiement de 2 493 850 €  
dont 2 197 350 € pour l'ADT et 296 500 € pour les interventions touristiques
- une recette de fonctionnement de 100 000 € au titre de la taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour

➤ **Programme F042 Maison de l'Alsace à Paris**

**En fonctionnement :**

- un crédit de paiement de 100 000 €
- une recette de fonctionnement de 474 500 € au titre de la Maison de l'Alsace à Paris

➤ **Programme F045 SYMBIO**

**En fonctionnement :**

- un crédit de paiement de 40 000 €

❖ Donne délégation à la Commission Permanente au titre des programmes susmentionnés pour :

- l'affectation des autorisations d'engagement, des autorisations de programme, des crédits de paiement et des recettes votés,
- l'approbation de l'ensemble des conventions à intervenir.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté

1 abstention : Henri STOLL